



Démission pour aller vivre avec mari étranger

Par **Rigaux**, le **20/05/2011** à **17:13**

Bonjour,

J'habite et travaille en France et je vais me marier avec un anglais qui habite et travaille en Angleterre.

Si je démissionne pour aller vivre en Angleterre avec lui après notre mariage, ai-je droit à une allocation chômage ?

Je sais que cela existe dans le cas d'un couple français dont l'un part travailler à l'étranger. Mais mon cas de figure est légèrement différent puisque mon conjoint est étranger et vit à l'étranger.

Merci de votre réponse

Par **mimi493**, le **20/05/2011** à **17:16**

Même si vous y avez droit, il faudra, si vous faites les démarches correctement avant de partir, revenir en France tous les 3 mois, car le versement des indemnités chômage par le RU ne se fera que pendant 3 mois (et vous devrez suivre les obligations des chômeurs britanniques)